

COMMISSION PERMANENTE

Séance du 22 juillet 2008

CP 08/07-19

TRAVAUX DE RESTAURATION DES PAREMENTS DE LA FACADE NORD DE L'AILE EST (COTE GARONNE) DE L'ABBAYE DE BELLEPERCHE DEVOLUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

I – RAPPEL DU CONTEXTE

A l'occasion du vote du budget primitif pour l'exercice 2008, l'Assemblée Départementale a approuvé un programme de travaux de 144 000 € TTC pour la restauration des soubassements de l'hôtellerie de l'abbaye, réalisé en deux tranches de 72 000 € (une tranche ferme en 2008 et une tranche conditionnelle en 2009).

Compte tenu du montant estimé de la prestation, la consultation a été lancée selon la procédure adaptée en vertu des dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

L'avis d'appel public à la concurrence a été publié sur le site internet du Conseil Général et au BOAMP le 19 mai 2008 pour une remise des offres le 13 juin 2008 à 17 heures.

Les plis ont été ouverts et analysés en fonction des critères fixés dans le règlement de la consultation et pondérés de la manière suivante :

- Moyens et organisation mis en oeuvre pondéré à 30 %
- Prix pondéré à 70 %

II – OBJET DE LA PRESENTE DELIBERATION

La présente délibération a pour objet d'attribuer le marché de travaux de la restauration des soubassements de la façade Nord de l'aile Est de l'abbaye de Belleperche.

III – PRESENTATION DU MARCHE

Dans le cadre de l'exécution du programme des travaux considérés, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 30 juin 2008, a décidé d'attribuer le marché à l'entreprise **BOURDARIOS**, 31084 TOULOUSE pour un montant global (tranches ferme et conditionnelle) de **125 671,45 €TTC** .

En conséquence, je vous serais obligé de bien vouloir délibérer et, le cas échéant :

- dire que l'exécution des travaux sera confiée à l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres,
- m'autoriser à signer le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes.

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 22 juillet 2008

CP 08/07-19

**TRAVAUX DE RESTAURATION DES PAREMENTS DE LA
FACADE NORD DE L'AILE EST (COTE GARONNE) DE L'ABBAYE
DE BELLEPERCHE
DEVOLUTION DU MARCHE DE TRAVAUX**

**DECISION de la COMMISSION
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 20 mars 2008 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 21 février 2008 approuvant un programme de travaux de 144 000 €TTC pour la restauration des soubassements de l'hôtellerie de l'abbaye, réalisé en deux tranches de 72 000 €(une tranche ferme en 2008 et une tranche conditionnelle en 2009),

Vu la décision de la commission d'appel d'offres réunie le 30 juin 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Prend acte que l'exécution des travaux de restauration des parements de la façade Nord de l'aile Est (côté Garonne) de l'abbaye de Belleperche sera confiée à l'entreprise Bourdarios, 31084 Toulouse, pour un montant global (tranches ferme et conditionnelle) de 125 671,45 €TTC ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du département, le marché correspondant ainsi que toutes les pièces afférentes.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,